

Une épargne souple : les cas de déblocage

Cas de déblocage anticipés	PEE/PEI	PERCO(I)	Cas utilisable :
Mariage ou conclusion d'un PACS	✓		dans les 6 mois de l'événement
Naissance ou arrivée au foyer du troisième enfant et des suivants	✓		dans les 6 mois de l'événement
Divorce, dissolution du PACS (si enfant à charge)	✓		dans les 6 mois de l'événement
Création ou reprise d'une entreprise par le bénéficiaire, conjoint ou PACS ou enfants	✓		dans les 6 mois de l'événement
Cessation de votre contrat de travail	✓		à tout moment
Agrandissement de la résidence principale (avec permis de construire ou déclaration de travaux et création de surface habitable)	✓		dans les 6 mois de l'événement
Acquisition de la résidence principale	✓	✓	dans les 6 mois de l'événement
Situation de surendettement	✓	✓	à tout moment
Invalidité bénéficiaire, conjoint ou PACS ou enfants	✓	✓	à tout moment
Décès bénéficiaire, conjoint ou PACS	✓	✓	dans les 6 mois *
Expiration des droits à l'assurance chômage		✓	à tout moment